

Projet présenté par les députés :

M^{mes} et MM. François Lefort, Emilie Flamand-Lew, Boris Calame, Frédérique Perler, Yves de Matteis, Guillaume Käser, Sarah Klopmann, Delphine Klopfenstein Broggin, Olivier Baud, Roger Deneys, Mathias Buschbeck, Christina Meissner, Magali Orsini

Date de dépôt : 21 février 2018

Projet de loi

ouvrant un crédit d'investissement supplémentaire de 6 000 000 F pour terminer la plage des Eaux-Vives (Sauvons la plage)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement supplémentaire

Un crédit d'investissement de 6 000 000 F (y compris TVA et renchérissement), supplémentaire à la loi 10533 du 4 décembre 2009, est ouvert au Conseil d'Etat pour terminer la réalisation d'un parc et d'une plage aux Eaux-Vives.

Art. 2 Budget d'investissement

Ce crédit complémentaire ne figure pas au budget d'investissement dès 2018. Il sera comptabilisé sous la politique publique N « Culture, sport et loisirs » et sera inscrit au budget d'investissement dès 2019 sous les rubriques :

- 06.08.00.00 5040 : 6 000 000 F

Art. 3 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

Art. 4 Utilité publique

L'ensemble des travaux résultant de la réalisation prévue à l'article 1 est décrété d'utilité publique au sens de l'article 3, alinéa 1, lettre a, de la loi sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, du 10 juin 1933.

Art. 5 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Art. 6 Entrée en vigueur

La présente loi entre en vigueur le lendemain de sa promulgation dans la Feuille d'avis officielle.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Nous avons voté le 4 décembre 2009 la loi 10533 ouvrant un crédit d'investissement de 48 156 117 F pour financer les travaux de création d'un parc et d'une plage aux Eaux-Vives, ainsi qu'un crédit d'investissement de 12 866 000 F en vue de l'agrandissement du port au lieu-dit Port Noir. C'était il y a plus de 8 ans et c'était un projet de loi élaboré en 2008-2009 par le département de l'époque. Les travaux ont été lancés en 2017 sur la base d'un projet modifié et réduit dans son ampleur. La réduction a eu une conséquence financière importante, puisque le cofinancement du projet par les remblais utilisés n'est plus assuré, le volume de cofinancement disponible étant moindre qu'attendu et n'étant évidemment plus le même. Les travaux archéologiques nouveaux et imprévus qui se déroulent en ce moment vont également représenter une dépense supplémentaire imprévue à la charge du crédit d'investissement initial.

En résumé, nous avons un projet modifié, des rentrées financières moindres que prévues, mais des dépenses supplémentaires imprévues et une planification financière âgée d'au moins 9 ans, qui est donc sujette à renchérissement. Il n'y a pas besoin d'être doué en mathématiques pour comprendre que les financements votés ne suffisent pas à financer le projet actuel, que l'argent manque donc pour réaliser ce qui est promis dans le nouveau projet. Cela est d'ailleurs connu, si ce n'est pas rendu largement public. Le département chargé de la réalisation de cette plage le sait mieux que quiconque. Les polémiques actuelles sur le nombre de lieux d'aisance, sur l'accueil des personnes handicapées et sur la passerelle, argument emblématique du nouveau projet, sont publiques et surtout symptomatiques du fait que l'Etat cherche à faire cette plage destinée à la population au moindre coût, en supprimant tout ce qui lui semble superflu, quitte à gâcher ce projet populaire. Le fait que l'Etat recherche aussi, avec une très grande anticipation, à allouer un bail à ferme pour la future buvette de la plage, où le preneur sera l'investisseur de l'infrastructure, est un autre symptôme de la frénésie des services du département en charge pour faire les fonds de tiroir. La polémique n'a pas encore touché le nombre de places des parcs à vélos, mais on peut se douter et craindre que cela ne saurait tarder.

Ayant lu dans la Tribune de Genève, la semaine dernière, que le conseiller d'Etat en charge n'avait pas l'intention de demander un crédit

supplémentaire, il nous apparaît donc indispensable de l'aider à terminer les travaux, pour le plus grand bénéfice de la population, sans faire des économies de bouts de chandelles, qui nuiront à la bonne utilisation de la plage et seront potentiellement sources de nuisances à la charge de la collectivité (les toilettes, par exemple...).

Cette plage doit être une réussite et la réussite de tous pour tous. C'est donc le sens de ce projet de loi, nécessaire pour combler le renchérissement, les déficits financiers occasionnés par le redimensionnement du projet et les imprévus. C'est la seule solution raisonnable, et cette proposition de crédit supplémentaire représente moins de 10% du volume financier initial consenti par le Grand Conseil, après presque neuf ans.

En résumé, ce projet de loi a donc pour objectif de permettre de terminer la réalisation d'un parc et d'une plage aux Eaux-Vives pour la population genevoise.

Au vu de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, d'accepter ce projet de loi.